

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA / MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Information sur la programmation des opérations cofinancées par le Fonds Social Européen (FSE) : périodes 2011-2014 et 2015-2017.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé dans le cadre du Fonds Social Européen de :

- valider les remboursements communautaires des actions 2011-2014 ;
- valider la programmation des opérations présentées au titre de la subvention globale 2015-2017 et les plans de financement modificatifs des opérations « Emergences Relations entreprises 2015 » et « Emergences Relations entreprises 2016-2017-2018 » ;
- valider le plan de vérification sur place prévisionnel 2015-2016-2017 des opérations programmées ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à engager la collectivité dans le cadre de demandes de concours communautaires.

Ce rapport ne comporte aucune incidence financière.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée